



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

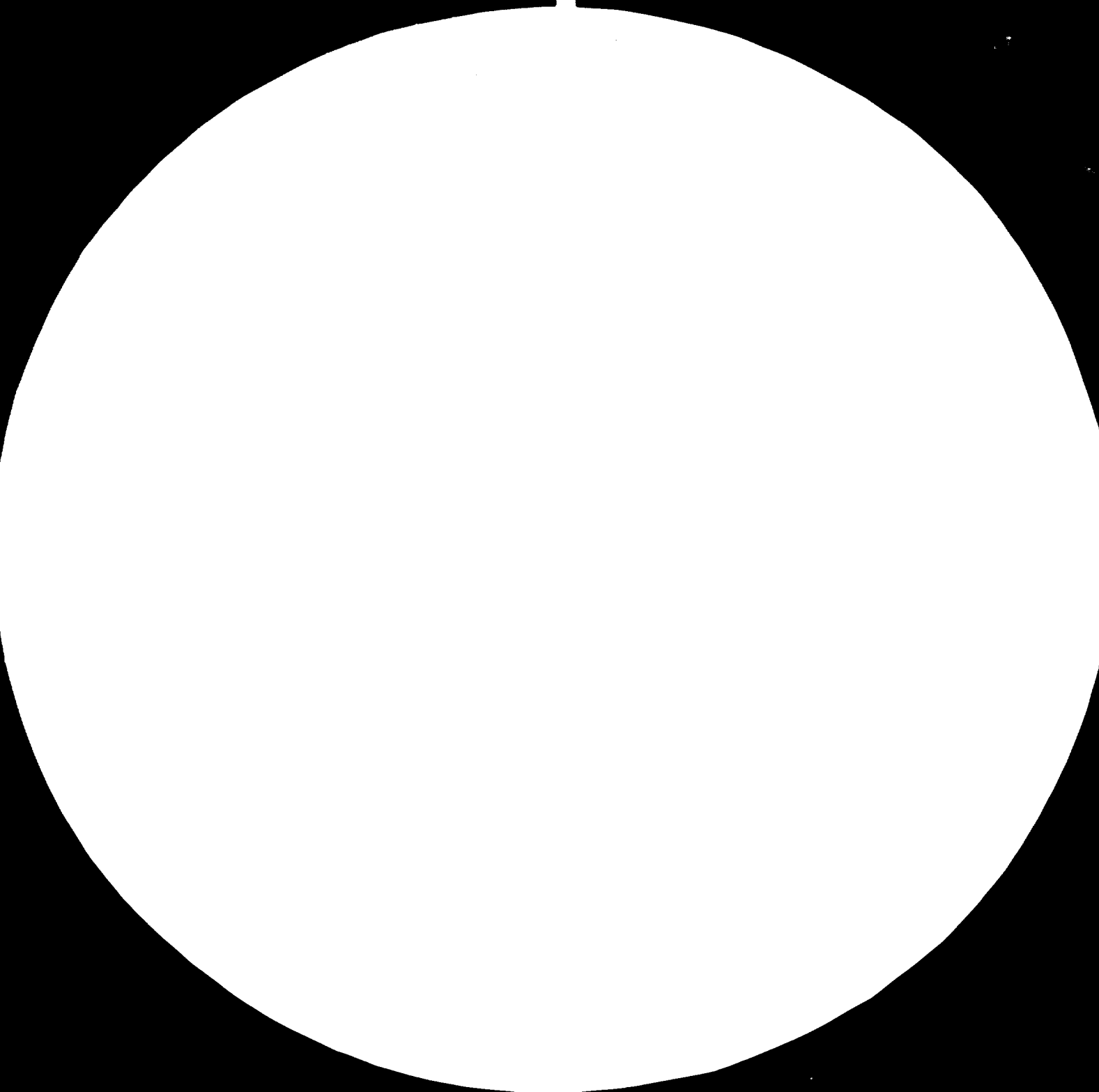
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A

10497

(1 of 2)

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE L'ARTISANAT

Assistance à la création du Domaine Industriel de Ziguinchor. Senegal.

PROJET ONUDI SEN 75/034

RAPPORT DE MISSION

Jean Ludovic CHEREAU Expert ONUDI

00100

S/C SONEPI

Société d'études et de promotion industrielle

DECEMBRE 1980

- I./ TITRE.
Assistance à la création du Domaine Industriel de Ziguinchor
- II./ PROJET.
O.N.U.D.I. SEN 75/034
- III./ LIEU D'ASSISTANCE AU PROJET.
Ziguinchor
- IV./ MINISTERE DE TUTELLE.
Ministère du Développement Industriel et de l'Artisanat
- V./ AGENCE DE COORDINATION.
S.O.N.E.P.I. Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle
- VI./ DEBUT DE LA MISSION.
Avril 1977
- VII./ ASSISTANCE.
O.N.U.D.I. Organisation des Nation-Unies pour le Développement Industriel
- VIII./ RAPPORT O.N.U.D.I.
Expert attaché au Projet : Jean Ludovic CHEEREAU.

I./ HISTORIQUE.

- 1 SODIZI SOCIETE DU DOMAINE INDUSTRIEL DE ZIGUINCHOR
- 2 STATUTS
- 3 MISSION
- 4 ADMINISTRATION GESTION
- 5 PATRIMOINE ACTUEL

II./ LE PROJET.

- 1 JUSTIFICATIF DU PROJET
- 2 OBJECTIFS DU PROJET
 - B1 Objectif à court terme
 - B2 Objectif à long terme
- 3 DESCRIPTION DU POSTE DE L'EXPERT
- 4 RESULTATS ATTENDUS
- 5 RESULTATS OBTENUS
 - 1 Financement intérieur
 - 2 Financement extérieur
 - 3 Auto-financement
 - 4 Terrain
 - 5 Constructions
 - 6 Encadrement - Formation
 - 7 Gestion
 - 8 Activités de l'Expert

III./ CONCLUSIONS.

CONSTRUCTIONS et IMPLANTATIONS

IV./ SUGGESTIONS.

- 1 BOURSES
- 2 FORMATION
- 3 FINANCEMENT
- 4 TECHNOLOGIE APPLIQUEE
- 5 POTENTIELS A ETUDIER
 - A1 Ressources des Forêts
 - A2 Ressources des Campagnes
- 6 A PREVOIR

V./ ANNEXES.

- 1 MATERIELS PROJET SEN 75/034
- 2 PROJET ROTIN
 - 1 Historique
 - 2 Financement primaire
 - 3 Objectifs
 - 4 Réalisations
 - 1 Financement et apports
 - 2 Production
 - 3 Réunions
 - 5 Conclusions
- 3 MATERIELS PROJET SEN 79/003
 - MATERIELS TRANSFERES EN 1980
 - AU PROJET SEN 75/034

I. 1./ HISTORIQUE.

A) Avant la Création de la SO.D.I.ZI. (société du Domaine Industriel de Ziguinchor) Il existait à Néma (quartier de l'aéroport) une école privée de formation professionnelle à la discipline ' construction métallique '. Cette école était habilitée à faire passer les tests de fin d'études, au terme de plusieurs années, tests qui étaient concrétisés par la délivrance d'un certificat d'aptitude professionnelle.

Devant les difficultés rencontrées, réduction du temps d'études, etc le directeur a décidé de fermer son école qui est devenue un atelier de constructions métalliques.

Ceci coïncidait avec les actions du Gouvernement Sénégalais concretisé par le développement des régions et de ce fait décentralisation de la région du Cap Vert.

Il a donc été décidé, ayant du personnel titulaire d'un CAP et un certain volume de matériels et d'outillage en bon état, de créer une société d'économie mixte à but non lucratif qui s'appellerait SODIZI.

La Société du Domaine Industriel de Ziguinchor a été créée en 1973.

Cette Société anonyme de gestion est composée de : 1591 actions de 10.000 Francs CFA, ce qui produit un capital actuel de : 15.910.000 Francs CFA

Les principaux actionnaires en sont, par ordre de volume d'actions:

- La Chambre de Commerce de Ziguinchor
- La S O N E P I
- Le Centre Professionnel de Néma
- La SODEC de Lyndiane (huilerie près de Kaolack)
- La SEIC de Ziguinchor (huilerie)

Ces actionnaires pour un total de 15.390.000 Francs CFA.

Le complément, soit, 520.000 Francs CFA, a été souscrit par plusieurs entreprises ou particuliers de Ziguinchor et par 11 artisans de la ville que la SODIZI encadre.

Il est à noter que d'un commun accord, aucun actionnaire n'a touché de dividende pendant les 6 exercices écoulés. Ces dividendes ont été reportés pour faciliter le fonctionnement de la Société de Gestion du Domaine Industriel.

* La S O D E C de Lyndiane, bien qu'éloignée de Ziguinchor, est actionnaire en ce sens que la S O D I Z I, sur ses fonds propres, a acheté à cette Société, les terrains où jadis se trouvait une petite usine d'arachides.

Ces terrains représentent une superficie de 1.250 M2, dont la valeur, avec quelques bâtiments était de 13.708.341 Francs CFA, dont seulement 11.708.341 ont été versés. La différence représentant les actions de la S O D E C.

2./ STATUTS.

Les statuts de la Société du Domaine Industriel de Ziguinchor ont été approuvés le 31 Mars 1973.

Ils sont en parfaite conformité avec l'esprit et la lettre de la Loi : 72-46 complétée par la Loi : 77-90.

3./ MISSION.

3.1 La SODIZI est une Société de Promotion qui, sous l'égide de la SONEPI et la tutelle du Ministère du Développement Industriel et de l'Artisanat (M.D.I.A.) a pour mission l'assistance technique, administrative, comptable et éventuellement financière aux futurs petits industriels recensés, afin de les aider à passer du stade artisanal à la petite et moyenne entreprise.

3.2 En plus de cette assistance multiforme, les actions spécifiques de la Société peuvent se résumer ainsi:

- *1 - Acquisition et aménagement des terrains
- Construction d'ateliers pour les entreprises
- Sélection des artisans destinés à être installés sur les terrains du Domaine Industriel
- Installation et encadrement dans les ateliers du Domaine Industriel

Cette mission est donc en accord avec la politique de décentralisation industrielle préconisée par le Gouvernement Sénégalais.

4./ ADMINISTRATION GESTION.

Le Conseil d'Administration est constitué de 5 membres. Son Président est le Président de la Chambre de Commerce de Ziguinchor.

La gestion de la Société et la direction du Domaine, ont été confiées, à titre provisoire et bénévole au Directeur du CPN (centre professionnel de Néma), ancien Directeur de l'école, actionnaire et cofondateur de la Société, en attendant la nomination d'un Directeur et Fondateur de Pouvoir Sénégalais.

Ce Directeur Sénégalais a été recruté en Novembre 1977. Après un stage de formation à la SONEPI à Dakar, il a bénéficié d'une bourse de l'ONUDI, pendant une période de 6 mois, Avril/Octobre 1978.

Ce stage s'est effectué à LAMA-KARA au TOGO où se créait aussi un Domaine Industriel.

Dès son retour, il a assumé ses fonctions au Domaine de Ziguinchor.

Nomination au mois de Février 1979.

5./ PATRIMOINE ACTUEL.

Le Domaine Industriel de Ziguinchor se situe juste à l'entrée du nouveau pont qui enjambe la Casamance, en quittant la ville à l'entrée de la route de Dakar, qui se trouve à l'ouest. Il longe le fleuve Casamance sur sa partie nord et dans sa partie sud se trouve la route desservant la moyenne et haute Casamance, en direction du Sénégal Oriental.

Sa superficie totale couvre actuellement 20.613 M2 d'un seul tenant. (*2)

Celle-ci s'est constituée en 3 étapes:

- 1°- 1973. Achat à la SODEC d'un terrain de 2.500 M2 comprenant 1 bâtiment couvert de 160 M2 et 3 seccos découverts
- 2°- 1976. Achat, toujours à la SODEC, d'un deuxième terrain de 10.000 M2 comprenant un bâtiment couvert de 625 M2.

Ces acquisitions ont été entièrement financées par la SODIZI.

- 3°- 1978 Cession gratuite d'un troisième terrain (domaine de l'Etat Sénégalais) par le Service des Domaines de Ziguinchor, superficie de 8.113 M2.

* 1 et 2

Une autre demande à été formulée par le Directeur de la SODIZI au Directeur du Service des Domaines de la Casamance, pour l'obtention d'une autre parcelle d'environ 5.500 M2 et devant servir au projet d'extension.

L'accord verbal étant donné, la SODIZI attend l'officialisation par décret.

Suite à cette officialisation, la superficie totale du Domaine Industriel de Ziguinchor, serait portée à environ 26.113 M2.

II LE PROJET

1./ JUSTIFICATION DU PROJET

Dans son programme de décentralisation industrielle et de développement des Régions, le Gouvernement Sénégalais a demandé à la SONEPI d'étudier les possibilités de créer des domaines industriels dans les capitales de régions du Sénégal.

De ce fait, un domaine industriel a été créé à THIES en 1969 dans un site et des locaux laissés vacants par l'armée.

Un second programme dans cet ordre d'idée a été lancé en Casamance à ZIGUINCHOR, en créant la SODIZI en 1973.

D'autres ont été prévus et verront leur étude menée à bien et leur concrétisation au cours des mois à venir.

Afin d'assister à la réalisation du Domaine de ZIGUINCHOR la SONEPI a demandé aux Nations-Unies, un Expert, à qui serait confiée cette assistance, charge à cet Expert de former un homologue, futur Directeur du Domaine.

En créant ce Domaine le but recherché était :

- recenser les petits ateliers de la région, afin d'en faire de petites et moyennes entreprises qui seraient assistées techniquement et administrativement.
- Du fait du développement de ces petites et moyennes entreprises, créer de nouveaux emplois.
- assurer une certaine autonomie à la région alors que jusqu'à maintenant la majeure partie de l'industrie est centralisée dans la région du Cap Vert.

2./ OBJECTIFS DU PROJET

2.1. A COURT TERME

- implanter sur le Domaine Industriel les petites entreprises qui ont été recensées par les enquêtes de la SONEPI
- leur apporter une assistance constante en gestion - comptabilité - organisation d'atelier - détails des finitions - tenue des stocks - commercialisation.
- former un homologue qui pourra assurer la relève.
- rechercher de nouvelles entreprises à encadrer et les installer sur le Domaine.

2.2. A LONG TERME

- apporter un soutien effectif à un programme du Gouvernement Sénégalais.
- meilleur équilibre industriel du pays en assistant judicieusement les entreprises nécessaires à chaque région du Sénégal.
- recherche et exploitation des ressources naturelles de la région.
- rechercher d'autres potentiels, à transformer et appliquer.

3./ DESCRIPTION DU POSTE DE L'EXPERT

- a) Définir les méthodes pratiques d'intervention d'encadrement.
- b) Assurer la mise en place et le fonctionnement de ces méthodes.
- c) Apporter aux petites et moyennes entreprises un encadrement technique, administratif et commercial.
- d) Implanter sur le site du Domaine les entreprises qui n'y sont pas encore.
- e) Conseiller la SONEPI et la SODIZI sur les activités à promouvoir dans le cadre des Domaines.
- f) Organiser les travaux de construction à l'intérieur du Domaine.

Tous ces travaux seront faits avec le futur Directeur du Domaine Industriel, afin que celui-ci puisse assurer le relais après le départ de l'Expert.

4./ RESULTATS ATTENDUS

Suite aux enquêtes réalisées par les agents de la SONEPI, un certain nombre de petits entrepreneurs était recensé, ceci afin de pouvoir les sensibiliser et de juger de leur attirance pour le site du Domaine avec le règlement que cela implique et les avantages qui en découlent.

Mais depuis la création de la Société en Mars 1973 et l'arrivée de l'Expert en avril 1977, le manque de ressources n'avait pas permis de réaliser des travaux sur le Domaine.

De plus un bail de location à des entreprises étrangères qui effectuaient des travaux importants dans la région, apportait quelques subsides à la Société, mais ne permettait pas de réaliser des constructions pendant cette période.

L'assistance auprès des entrepreneurs se poursuivait toujours, grâce aux missions périodiques de la SONEPI, malgré la distance importante entre Dakar et Ziguinchor et les 2 bacs.

L'étude complète, ainsi que les plans des constructions prévues, étaient en cours d'élaboration dans les Services de la SONEPI.

Il était donc pratiquement impossible de concrétiser quelque chose pendant cette période.

5./ RESULTATS OBTENUS

5.1. Financement intérieur

Malgré quelques espoirs, le Gouvernement Sénégalais n'a pas été en mesure d'apporter un financement au Domaine Industriel de Ziguinchor.

Une somme de CENT DIX MILLIONS de Francs C.F.A. avait été demandée à Monsieur le Premier Ministre, qui avait bon espoir que la SODIZI pourrait en bénéficier. Cette somme devait servir à réaliser les infrastructures de base.

- viabilisation des terrains
- routes
- parkings
- évacuation des eaux usées
- réalisation des bâtiments

Mais hélas les pourparlers et demandes n'ont pas vu cette conclusion.

5.2. Financement extérieur

Suite à la réalisation par la SONEPI de l'étude complète et des plans du Domaine, le dossier a été transmis à différents pays et organismes : Belgique, Suisse, l'Inde etc...

Aucun pourparlers et aucune démarche n'ont encore apporté de conclusion en ce sens.

5.3 . Auto-financement

Dans le deuxième semestre de 1977, le Directeur et Fondé de Pouvoir de l'époque, l'ONUDI et l'Expert en poste, après concertation, et au vu des petits moyens financiers disponibles en banque, ont pensé qu'il fallait tenter quelque chose, à savoir, commencer les travaux avec les crédits de la SODIZI et jusqu'à quasi épuisement de ceux-ci. Ces fonds provenaient :

- 1°) des bénéfiques produits par les travaux de constructions métalliques de l'atelier pilote.
- 2°) des locations de bâtiments et aires sur le site du Domaine.

Ceci a permis à la SODIZI de réaliser la première tranche de travaux soit un atelier devant recevoir quatre petits entrepreneurs.

Au début de l'année 1980 le coût de la location à l'entreprise devant réaliser les ponts sur la Casamance et ceux de la route du Cap Skirring ont été fortement réduits du fait de la terminaison des travaux.

Quelques bureaux sont encore en location en fin 1980.

Un bureau de contrôle assurant la surveillance de ces travaux loue un bureau à la SODIZI.

Par contre au début de 1980, une entreprise étrangère ayant la charge de réaliser deux barrages anti-sels en Casamance, loue à la SODIZI :

- 4 bureaux
- 1 atelier de mécanique
- plusieurs aires servant à l'installation d'une centrale à béton la préparation des ferrailages et à la préfabrication de potcaux en béton.

Le versement de la location a été fait en février 1980 pour l'année complète. Ceci a donné à la SODIZI la possibilité d'entreprendre le début des travaux, prévus à la 2ème tranche, mais hélas ces nouveaux fonds étant épuisés les travaux ont été de nouveau arrêtés.

Le début de l'année 1981 verra sans doute un nouveau démarrage de ces travaux si cette entreprise locataire procède au règlement d'une façon identique à celle de l'année écoulée.

5.4. Terrains

Comme cité dans l'historique, la SODIZI bénéficie d'une très bonne situation géographique, tant par les grands axes routiers que par la proximité du fleuve.

Elle est, suite à l'achat à la SODEC, propriétaire de deux titres fonciers, l'un de 10.000 m², l'autre de 2.500 m²

Sur ceux-ci se trouvent un certain nombre de bâtiments et dépendances :

- 1 bâtiment de 625 m² couverts, bureaux, secrétariat, etc ...
dont une partie devra servir à l'atelier de mécanique générale
- 1 bâtiment de 200 m² environ, comprenant bureau, atelier, magasin et dépendances, qui est prévu pour l'installation d'une imprimerie.
- 1 ensemble bureau, magasin et dépendances où se trouve une usine de fabrication de chaux.
- 1 atelier de 160 m², fabrique de meubles en ronier.
- 2 seccos dont l'un est loué à la fabrique de chaux et le second après transformation servira à installer un mécanicien spécialisé dans les moteurs hors-bord pour les pirogues de pêche.

5.5. Constructions

En utilisant ses fonds propres afin de construire, la SODIZI a réalisé :

- 1 bâtiment de 667 m² (1ère tranche) terminé
- 1 bâtiment de 650 m² (2ème tranche) non terminé

4 - Le bâtiment de 667 m² a permis l'installation :

- 1 Mécanicien automobile pour lequel une petite extension est prévue.
- 1 Menuisier bois qui, suite à une blessure et une perte de moral qui en découle, a préféré retourner en ville.
Atelier disponible, destiné au projet rotin pour extension lors de l'arrivée des 4 machines (voir annexe)
- 1 atelier pour le projet rotin, préparation et fabrication des meubles.
- 1 atelier de constructions métalliques (ancien atelier du C.P.N. NEMA).

Chaque atelier est équipé en 380/220 - Bureau vitré, avec fenêtres NACO - Bac à eau (lavabo) muni de deux robinets et d'un compteur divisionnaire.

Grilles métalliques aux fenêtres - portes métalliques coulissantes.

B - Le bâtiment de 650 m² est destiné à un mécanicien, de grande valeur, possédant déjà une clientèle importante, et qui doit représenter la marque Renault pour la Casamance.

Cet atelier comprend :

- 1 station de lavage
- 1 station de graissage - vidange - pulvérisation -
- 1 local pour surpresseur d'eau - compresseur d'air
- 1 atelier électricien
- 1 garage
- 1 magasin de stockage de pièces détachées
- 1 magasin de vente de pièces
- 1 bureau de Direction
- 1 bureau secrétariat - caisse
- 1 hall d'exposition

Les fenêtres sont prévues vitrées avec nombreux ouvrants et grillées en extérieur.

Les portes seront métalliques à double ouvrant.

Les charpentes en fermes métalliques.

Toiture en tôles ondulées fibro ciment

Les plafonds des bureaux en profilés métalliques (cornières et tés) et plaques fibro-ciment de 1 x1.

Le manque de crédits de la SODIZI pour s'autofinancer, a conduit la Société à arrêter les travaux qui sont actuellement aux chaînages supérieurs, tous les linteaux étant terminés.

5.6. Encadrement - Formation

L'encadrement des entreprises actionnaires de la SODIZI est assuré :

A - par des missions périodiques de la SONEPI assistées de conseillers étrangers.

B - par le Directeur du Domaine Industriel très compétent et très efficace.

C - par l'Expert de l'ONUDI

*plus d'infos → quel type encadrement
assistance
→ institution de cert. qual. ?*

- Les missions périodiques de la SONEPI sont très utiles dans le cadre de la formation.

Plusieurs ont eu lieu directement chez les entrepreneurs et un séminaire d'une semaine s'est tenu dans une salle de la Mairie de Ziguinchor. Ceci a permis une importante présence de la part des entrepreneurs et une attention soutenue, pendant toutes les étapes de ce séminaire.

- Dans le cadre de ses activités, le Directeur n'a eu qu'à se louer de ce séminaire, car bien qu'étant originaire de la Casamance, il a pu constater les liens encore plus étroits qui se sont créés, suite à cette action soutenue, dans l'encadrement et la confiance réciproque.

- L'Expert a participé au maximum, tant à ces contacts chez les entrepreneurs, qu'aux séminaires grands ou petits et se réjouit de voir que ces contacts soient simples, efficaces et bénéfiques.

5.7. Gestion

La gestion de la SODIZI est assurée par le Directeur et Fondé de Pouvoir (licence de sciences-économiques).

Dans ce cadre tout est en place, et aux dires d'experts conseillers auprès du Gouvernement Sénégalais, la gestion est très saine et très bien tenue.

Le Directeur de la SODIZI assisté de deux jeunes comptables, formés à la Chambre de Commerce de Ziguinchor, et de l'Expert de l'ONUDI, a mis au point, chez la majeure partie des entrepreneurs, une comptabilité et une gestion simples mais très efficaces.

Tout le personnel d'encadrement est toujours disponible.

Très bons résultats obtenus dans l'élaboration des devis et des factures qui dans presque toutes les entreprises encadrées, en rassemblant tous les critères, ont un très bon équilibre.

Le sub. le bon sens cette comptabilité !

↳ Ziguinchor ! activité catégorique.

5.8. Activités de l'Expert

Les activités de l'Expert suivent le programme sénégalais, car elles sont dans les actions du Directeur du Domaine, à savoir :

- encadrement en ville et sur le Domaine
 - gestion - comptabilité
 - devis - factures
 - devis des constructions
 - constructions - surveillance
 - étude des coûts suivant barème des tâcherons
 - installation des ateliers
 - travaux sur machines et finition
 - études de marchés
 - commercialisation
 - *1 - recherche de nouveaux petits projets
 - *2 - recherche des potentiels naturels
- * 1 et 2 - afin de pouvoir transmettre à la SONEPI pour études.

III CONCLUSIONS

- Constructions et implantations

En conclusion si l'on considère le manque de financement intérieur et extérieur et le faible auto-financement de la SODIZI, beaucoup de travail a été réalisé, mais il reste beaucoup à faire.

Ceci serait à faire sur des bases solides, car le Domaine Industriel de Ziguinchor possède de belles perspectives qui apporteraient un essort certain à cette région du Sénégal.

Du fait de ces perspectives, et de sa situation géographique, ce Domaine aurait une très grande polyvalence.

Ce qui suit est un aperçu de ce qui reste à réaliser :

- Extension de l'atelier du mécanicien (1ère tranche)
- Finition du bâtiment de 650 m2 - Agence Renault - (2ème tranche)
- Construction de sanitaires
- Modification de l'atelier de 200 m2 pour implanter une imprimerie
- Construction d'un bâtiment de 300 m2 pour un groupement de tailleurs
- Construction d'un bâtiment de 350 m2 pour l'atelier de mécanique générale
- Construction d'un bâtiment de 360 m2 pour implantation d'un magasin général destiné aux entrepreneurs du Domaine
- Construction d'un bâtiment de 250 m2 pour un atelier de froid - plomberie
- Construction d'une usine de jus de fruits (à réaliser par leur groupement) - capacité 2.000 tonnes - Tous fruits -
- Remise en état d'un warf existant - construction d'un slip-way aménagement d'un atelier chantier naval
- Construction d'un bâtiment de 350 m2 TP - Poids lourds
- Modification d'un secco pour construction d'un atelier mécanique hors-bord
- Construction d'un bâtiment pouvant recevoir un frigo d'une capacité de 4.000 tonnes de poissons.

• financer ?
 • carabats ?
 • aucun body Etat ? -

IV SUGGESTIONS1°) Bourses - Voyages d'études

Afin de pouvoir apporter un complément de formation aux entrepreneurs de qualité, dont les valeurs professionnelles et le dynamisme sont présents, il serait utile de prévoir des bourses de formation et des voyages d'études, afin de voir d'autres contextes, d'autres applications et d'autres technologies, qu'il serait possible d'implanter dans la région.

2°) Formation

Il est impératif de poursuivre intensément la formation, comme cela se pratique actuellement, et augmenter les séminaires qui ont prouvé qu'ils étaient bénéfiques, car nombre de questions pertinentes y sont posées, et réponses positives apportées, mais il est souvent utile de multiplier ces réponses et d'y apporter des éléments concrets.

3°) Financement

Le Domaine Industriel de Ziguinchor, devant les perspectives citées plus haut et d'autres qui vont suivre, ne pourra pas se développer par son seul auto-financement.

Il faut lui rechercher une source extérieure, ou alors auprès des banques du Sénégal.

pour fin. caussil. 1.5.1987. par financement

4°) Technologie Appliquée

Il y a lieu de préciser que le volet technologique appropriée (technologie appliquée) a débuté dès l'année 1979 sur les instances du PNUD/ONUDI et du Gouvernement Sénégalais à partir du Projet PNUD/ONUDI SEN.75/012 -- Assistance à la SONEPI.

Le Responsable Monsieur LE VAN CHAU a établi un planning détaillé de travaux comprenant :

- Dessins d'exécution
- Estimation des coûts
- Méthodologie
- Phases de réalisation

Avec le démarrage du projet SEN/80/005 et la mise en place des crédits, les prototypes pourront être réalisés rapidement.

A noter que la collaboration avec le CRAT (centre de recherche africain de technologie) organisme O.U.A., installé à Dakar est acquise - et qu'une politique de vulgarisation et de promotion, à travers la région, est en cours d'élaboration.

4°) Technologie appliquée

Dans le cadre des ateliers de constructions métalliques des Domaines Industriels au Sénégal, il serait utile d'étudier, de financer et réaliser un certain nombre de petits projets, simples peu onéreux, dans des vocations utilisables par les gens des campagnes, ce qui faciliterait leurs tâches, rentabiliserait plus facilement leurs productions, et ceci sans un gros investissement.

Le prototype étant créé, le commercialiser au niveau du Domaine, ou vendre l'idée à un promoteur qui se chargerait de la fabrication et de la commercialisation.

Quelques exemples parmi tant d'autres :

- Atelier mobile de décortiquage et de polissage du riz
- Pompe à air pour puits de villages
- Fourneaux à charbon de bois économiques
- Production de gaz, à base de résidus des animaux
- Transport d'eau, attelé
- etc ...

L'atelier de constructions métalliques de la SODIZI possède quelques machines lui permettant de réaliser ces prototypes et de trouver un promoteur en Casamance est relativement facile.

5°) Potentiels à étudier

Consultant (s) nécessaire (s)

A - Ressources des forêts

Indépendamment du Rotin (voir annexe) les forêts de Casamance possèdent des ressources naturelles, pour lesquelles des recherches plus approfondies doivent être faites.

- Raphia - faire un relevé détaillé, dans les nombreuses forêts
- Bambou - idem -
- Petit Bambou (osier ?) en très grande quantité

La SODIZI se chargera de continuer les prospections auprès des services autorisés afin de donner les chiffres les plus précis, concernant ces ressources, ensuite un consultant serait nécessaire, afin de déterminer si les quantités et qualités sont suffisantes, quelles en sont les époques requises, les traitements et les applications, ainsi que la commercialisation (Exportation).

A.1 - Une autre ressource de la Casamance et de l'ensemble du Sénégal, est le cocotier et ceci dans une très bonne production. l'utilisation de la fibre qui entoure la noix est utilisée de différentes façons :

- rembourrage de sièges de certains véhicules automobiles
- enrobage de tubes plastiques servant au drainage des sols salés
- * - fabrication de brosses, balayettes et balais
- tapis de sol
- etc ...

* A Dakar une petite usine de fabrication de brosses et balais, encadrée par la SONEPI importe la fibre de noix de coco de la Sierra-Leone.

Les investissements pour traiter ces matières doivent être relativement faibles, et ceci permettrait de créer des emplois en utilisant de la main d'œuvre ne possédant pas une grande qualification.

A.2. Ressources des campagnes

D'autres ressources existent dans les campagnes, et qui sont les sous-produits des aliments de base du Sénégal.

- Paille de riz
- Paille de mil et sorgho

Ces pailles ne trouvant guère une application sont brûlées dans la majeure partie des cas.

Leur traitement et transformation les rendraient utilisables pour la fabrication de balais d'extérieur.

6°) A Prévoir

Les forêts de Casamance s'appauvrissent de plus en plus :

- faible pluviométrie
- fréquence des feux de brousse
- abattage des arbres

De ce fait il est de plus en plus problématique de trouver des arbres pour la construction de pirogues de transport, de pêche sur les fleuves et marigots et de pêche en mer.

Il faut 25 - 30 ou 50 ans pour qu'un arbre ait la taille requise pour la construction d'une pirogue.

Sa durée rentable d'utilisation est d'environ 5 années pendant lesquelles doivent être effectués des entretiens périodiques et des réparations difficiles quant à l'étanchéité.

Après renseignements préliminaires, il serait donc possible, avec la collaboration du Service des Pêches (Projets de Pêche), avec un très faible investissement en matériels, mais par contre utilisation de la main-d'oeuvre, donc création d'emplois, avec formation simple et rapide, de fabriquer des pirogues très robustes, avec un entretien presque nul, en résine ou plastique mais pour lesquelles il faut absolument respecter les formes traditionnelles, car les pêcheurs sont habitués depuis des années aux formes et au fonctionnel de leurs embarcations.

Il conviendrait donc de :

- Trouver un promoteur qui fabriquerait et commercialiserait.
- Voir avec le Service des Pêches pour commercialisation et prêts aux piroguiers.
- Voir avec les usines de crevettes de la Casamance pour commercialisation à certains groupes de pêche, avec vente à moyen terme.
- Créer un atelier à la SODIZI qui fabrique et commercialise sous contrôle de la Société de gestion ?

A N N E X E N° 1

=====

MATERIELS

PROJET SEN. 75/034

Nombre	Désignation	Date de Livraison
1	Peugeot 304 Breack INU 587 IT	Avril 1977
1	Bureau - Piétement métallique - Dessus contreplaqué - 4 tiroirs en bois plus élément support de machine à écrire	Septembre 1977
1	Machine à écrire Triumph Gabrièle 25	Octobre 1977
1	Scie sauteuse Scintilla Electrique	Octobre 1977
1	Duplicateur Gestetner 420	Décembre 1977
1	Calculatrice Electrique à bande Triumph 120 P	Novembre 1978
1	Photocopieur 3M "107"	Février 1977
1	Ventilateur 220 Volts	Août 1979

A N N E X E N° 2

=====

PROJET ROTIN SEN 79/003Transféré au PROJET SEN 75/034 en 19801°) Historique

Pendant les années 1972 à 1974, des missions techniques envoyées par l'ONUDI ont visité la Casamance, des relevés détaillés ont été faits, des recommandations ont été formulées au sujet du développement du rotin dans la région.

A la lumière de ces rapports, le Gouvernement Sénégalais a demandé à la Coopération Britannique et de l'Irlande du Nord un appui technique et financier pour ce Projet Rotin.

En Octobre 1977, le Ministère de la Coopération Britannique a envoyé au Sénégal un écologiste spécialiste du rotin, pour une période de 1 an, dans le but d'organiser et développer une industrie du rotin en Casamance.

Début de mission Novembre 1977.

2°) Financement primaire

Une partie de cette mission a été financée par le Gouvernement Sénégalais par le canal de la SONEPI, pour un montant de 250.000 Francs C.F.A. et une assistance financière a été apportée par l'ONUDI pour un montant de 235.000 Francs C.F.A. (1.000 US \$) - Total 485.000 Francs C.F.A. Novembre/Juin 77-78
Les frais de salaire et logement ont été pris en charge par la Coopération Britannique.

3°) Objectifs

Aider le Gouvernement du Sénégal et en particulier la SODIZI à développer l'industrie du Rotin en Casamance, afin de l'établir sur une base très sûre et permanente.

L'Expert apporterait son assistance à la mise en oeuvre des recommandations du rapport préparé par l'ONUUDI en juillet 1973 mais avec référence particulière aux points suivants :

a - Faire des relevés détaillés de tous les lieux où le rotin se cultive et préparer une carte des peuplements de rotin.

b - Organiser la récolte, la collection et le transport des matières premières.

c - Encourager les paysans à protéger et agrandir les peuplements actuels afin d'assurer un approvisionnement continu. Si possible établir des programmes de reboisement et conservation du rotin.

d - Conseiller la SODIZI sur tous les aspects de la mise en valeur du rotin.

e - Apporter son assistance dans le cadre du traitement et de l'exploitation industrielle du rotin sur le Domaine Industriel.

f - Examiner, en liaison avec les ateliers de fabrication de meubles en rotin à Dakar, les possibilités de fournir à ceux-ci du rotin sénégalais traité en Casamance.

g - Apporter son assistance au sein du Domaine Industriel de Ziguinchor auprès d'une petite usine de fabrication d'articles en rotin.

h - Etablir des liens étroits de coopération entre la SODIZI et le Service des Eaux et Forêts et les autres services concernés.

i - Evaluer les perspectives de commercialisation pour le rotin traité, pour la matière de ligature et pour les articles fabriqués.

j - Etablir les programmes de formation intensive en moissonnage, traitement et fabrication de meubles.

4°) Réalisations

Suite à une autre mission de l'Expert de la Coopération Britannique 1979/1980, ce programme établi a été suivi dans de bonnes conditions, malgré le retard apporté dans la mise en place du financement secondaire.

4.1. - Financement et apports

Période Juin 1979 - Avril 1980

4.1.1. Ministère du Développement Industriel et de l'Artisanat (MDIA)..... Francs C.F.A. 5.300.000

Ministère du Développement Rural (MDR)
sur fond forestier..... Francs C.F.A. 800.000
6.100.000

4.1.2. ONUDI

1 Véhicule utilitaire

1 Mobylette (Déplacement de l'Agent des Eaux et Forêts)

1 Lot de matériels de bureau

4.1.3. Coopération Britannique (Prévu)

4 machines pour la transformation du rotin.

4.2. Production

4.2.1. Avant la fin de la mission de l'Expert de la Coopération Britannique (8 Mai 1980) des centres de traitement étaient en place dans quelques villes de la région :

Sedhiou - Kolda - etc ...

Dans ces centres étaient effectués :

le séchage - le retrait des épines - l'écorçage et un traitement à base d'huile de coco.

4.2.2. L'atelier de fabrication implanté sur le Domaine Industriel était opérationnel.

Un complément de traitement était apporté au rotin et la commercialisation était déjà en cours.

4.2.3. Après le départ de l'Expert, l'atelier de rotin avait déjà la faculté de s'auto-financer et ceci s'est poursuivi jusqu'au 31 décembre 1980.

4.2.4. La Foire internationale de DAKAR (FIDAC) a apporté un essor assez important quant à la commercialisation des articles en rotin (toute l'exposition vendue en 48 heures) et depuis cette période les commandes sont régulières.

4.2.5. La fourniture promise par la Coopération Britannique, à savoir : 4 machines destinées à la préparation du rotin permettra :

1°) d'avoir du rotin ayant encore une plus belle présentation

2°) d'avoir des rotins qualifiés

3°) d'avoir moins de déchets dans le rotin, du fait d'extraction dans les grosses sections de rondins de même diamètre.

4°) de réduire les temps de fabrication, car actuellement tous les rotins sont préparés à la main et au couteau.

4.3. Réunions

Les réunions périodiques permettant de situer l'état d'avancement du projet rotin ont eu lieu lors de la dernière mission de l'Expert.

4.3.1. Mai 1980 Ziguinchor

Réunion tripartite
Coopération Britannique
Gouvernement Sénégalais
PNUD/ONUUDI

4.3.2. Octobre 1980 Ziguinchor

Gouvernance de Ziguinchor
PNUD/ONUUDI
M.D.I.A.
SONEPI
SODIZI

et tous les services concernés de la région.

4.3.3. La SODIZI est chargée d'assurer temporairement la tutelle du Projet Rotin en attendant qu'un statut définitif lui soit donné

1°) - constitution d'une Société

2°) - réception des 4 machines

Quatre promoteurs casamançais ont constitué une liste afin de créer une Société et assurer la continuité du Projet Rotin, car il a été décidé, lors de la réunion tripartite de Mai 1980, qu'une assistance technique extérieure ne se justifiait plus et que sous la tutelle provisoire de la SODIZI le projet pourrait très bien continuer.

4.3.4. Une réunion doit avoir lieu au mois de février 1981 en présence de la SONEPI, de la SODIZI et des 4 promoteurs, en vue de constituer cette Société.

4.3.5. Après confirmation par la SONEPI, arrivée prévue des 4 machines promises par la Coopération Britannique en Avril/Mai 1981. Un Expert anglais doit participer à la réception, à l'installation, aux réglages de ces machines et assurer la formation du personnel de l'atelier.

5°) Conclusions

Vu l'état actuel du projet, la facilité de récolte du rotin avec la coopération du Service des Eaux et Forêts de Casamance, la constitution très prochaine d'une Société avec des promoteurs solides, la mise en place des machines et les perspectives heureuses de commercialisation, le Projet Rotin ne sera plus un projet mais une réalité positive dans un proche avenir.

A N N E X E N° 3

=====

PROJET SEN. 79/003

MATERIELS TRANSFERES EN 1980 AU
PROJET SEN. 75/034

Nombre	Désignation	Date de Livraison
1	Véhicule Utilitaire DATSUN INU 640 IT	1979
1	Mobylette Motobécane	1979
1	Machine à écrire OLIVETTI LINEA 98	1979
1	Machine à calculer a lecture et bande OLIVETTI LOGOS 41 PD	1980

10497

(2 of 2)

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE L'ARTISANAT

PROJET ONUDI DP/ SEN/ 75/ 034

ASSISTANCE AU DOMAINE INDUSTRIEL DE ZIGUINCHOR

A DDITIF TECHNIQUE AU RAPPORT DE FIN DE MISSION

Jean-Ludovic CHEREAU Expert ONUDI

S/C SONEPI

Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle

DECEMBRE 1980

Les opinions exprimées dans le présent rapport, n'engagent que l'auteur. Ce rapport a été soumis au Siège de l'ONUDI à Vienne- Autriche et à Monsieur le Représentant-Résident du PNUD à Dakar, qui prendront toutes dispositions nécessaires pour soumettre au Gouvernement leurs évaluations et recommandations.

- I./ TITRE
Assistance à la création du Domaine Industriel de Ziguinchor
- II./ PROJET
O N U D I DP/ SEN/ 75-034
- III./ LIEU D'ASSISTANCE AU PROJET
Ziguinchor
- IV./ MINISTERE DE TUTELLE
Ministère du Développement Industriel et de l'Artisanat
- V./ AGENCE DE COORDINATION
S O N E P I Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle
- VI./ DEBUT DE LA MISSION
Avril 1977
- VII./ ASSISTANCE
O N U D I Organisation des Nations-Unies pour le Développement
Industriel
- VIII./ RAPPORT O.N.U.D.I.
Expert attaché au Projet : Jean-Ludovic CHEREAU

ADDIFIF

Paragraphe 4 Page 8

4.1. RESULTATS ATTENDUS

4.1.1. Descriptif des entreprises

4.1.2. Première tranche

deuxième tranche

troisième tranche

quatrième tranche

cinquième tranche

4.1.3. Tranches annexes

4.2. POSSIBILITES DE CREATION D'EMPLCIS

Paragraphe 5 Page 9

5.1. RESULTATS OBTENUS

1 - Atelier de constructions métalliques

2 - Atelier de mécanique automobile (toutes marques)

3 - Atelier de fabrication de meubles en botin

4 - Atelier de menuiserie-ébénisterie (bois usuels)

5 - Atelier de menuiserie-ébénisterie (meubles en ronier)

6 - Usine de fabrication de chaux

PROJET DP/SEN/75/034

ASSISTANCE AU DOMAINE INDUSTRIEL DE ZIGUINCHOR

Paragraphe 4 - Page 8

4.1. RESULTATS ATTENDUS

4.1.1. Suite aux enquêtes réalisées par les agents de la SONEPI, un certain nombre d'entrepreneurs avait été retenu, pour enquêtes plus approfondies, et ensuite encadrement, assistance et formation, en vue de leur installation sur le site du Domaine, en fonction de l'avancement des constructions.

Ces entreprises étaient les suivantes :

- Atelier de constructions métalliques de Néma
- Mécanicien automobiles (toutes marques) Moussa SARR
- Fabrique de chaux (petite usine) Le Pélican
- Fabrique de meubles en ronier, menuiserie, ébénisterie Lucien TENDENG
- Fabrique de meubles (bois usuels) Janvier BASSENE
- Projet Rotin (traitement et fabrique de meubles)

D'autres prévisions existaient, telles que :

- Mécanicien Marque Renault - Abdou SADIO
- Mécanique Poids Lourds et TP - Insa SAGNA
- Atelier froid, plomberie - Félix MANE
- Atelier de réparation de moteurs Hors-bord - Saliou SARR
- Un atelier pour transformation de produits alimentaires pour animaux - Abdoulaye NDIAYE
- Construction d'un atelier de mécanique générale
- Construction d'un magasin général réservé aux entrepreneurs du Domaine et à ceux de la ville encadrés par la SODIZI
- Construction d'un bâtiment devant abriter un groupe frigorifique prévu pour 4 000 Tonnes de poisson
- Réalisation d'un chantier naval avec modification et réparation des infrastructures existantes
- Réalisation de la construction d'une usine de jus de fruits par un groupe Hollando-Sénégalais
- Construction d'un bâtiment devant servir à l'implantation d'une imprimerie (éventuellement celle de Néma)
- Construction de sanitaires publics
- Extension prévue pour l'atelier de mécanique Moussa SARR
- Construction d'un bâtiment prévu pour l'installation d'une coopérative de tailleurs
- Extension de l'atelier de meubles en ronier

4.1.2. Ces prévisions devaient se réaliser en plusieurs tranches.

1ère Tranche

Construction d'un bâtiment de 667 m² divisé en 4 ateliers :

- Atelier de constructions métalliques
 - Atelier de fabrication de meubles en rotin
 - Atelier de menuiserie, ébénisterie (bois usuels)
 - Atelier de mécanique auto, toutes marques
- + - Assistance à l'atelier de meubles en rotin
- + - Assistance à l'usine de fabrication de chaux

2ème Tranche

- Construction d'un atelier de mécanique de 650 m² destiné à représenter la marque Renault
- Extension de l'atelier de mécanique auto
- Construction de groupes sanitaires publics (pour Domaine)
- Extension de l'atelier menuiserie, ébénisterie, meubles en rotin

3ème Tranche

- Construction d'un atelier de confection (coopérative de Tailleurs)
- Construction d'un atelier de froid, plomberie
- Modification et aménagement d'un atelier de réparation Poids-Lourds et engins de T.P.

4ème Tranche

- Remise en état d'un warf
- Réalisation d'un slip-way
- Construction d'un atelier de tuyautage
- Modification d'un atelier de réparation (électricité, mécanique, forge)

5ème Tranche

- Atelier de mécanique générale, d'entretien, en priorité au service des entreprises installées sur le Domaine et aussi clientèle extérieure
- Construction d'un magasin général destiné à fournir les entrepreneurs de la ville

4.1.3. Viennent en annexe ou en autres tranches toutes les autres prévisions citées plus haut

4.1.4. Cette élaboration des tranches des travaux avait été établie en 1978, afin de situer un canevas de travail, mais les impératifs d'installation en fonction des urgences et des financements pouvaient modifier cette chronologie.

4.2. POSSIBILITES DE CREATION D'EMPLOIS

4.2.1. La réalisation de toutes ces tranches de travaux devait apporter une sélection parmi les employés de ces entrepreneurs.

L'encadrement comprenant la formation, la gestion, etc... devait apporter à ces employés des connaissances supplémentaires, nécessaires à la vie d'une entreprise.

5.1. RÉSULTATS OBTENUS

5.1.1. Malgré l'absence totale de financement la SODIZI entreprit quelques travaux qui ont permis de réaliser le programme de la première tranche et en partie seulement celui de la seconde.

5.1.2. 1ère Tranche

Dans le bâtiment de la première tranche il a donc été possible d'installer :

1°) L'atelier de constructions métalliques (240 m² environ) est un atelier relativement bien installé pour la région.

Les travaux effectués sont certainement les mieux admis de par leur qualité, leur équilibre et leur finition.

Deux employés qualifiés, titulaires de CAP de l'école de Néma, assurent la réalisation des travaux. Ils sont assistés de deux aides qui eux aussi assurent un travail de très bonne qualité.

L'installation de cet atelier sur le Domaine a permis de créer deux emplois fixes pour les deux aides.

Le chiffre d'affaires est toujours très équilibré. Les bénéfices quoique modestes ont permis de réaliser en partie les travaux de construction.

La réalisation des devis, factures, tenues des fiches de stocks, rapports avec la clientèle sont assurés par les employés de cet atelier, et en ce sens les résultats sont très positifs.

La supervision est assurée par le Directeur du Domaine assisté de l'Expert.

Le développement de cet atelier a permis, en plus des deux emplois cités plus haut, de recruter pour le bureau de la direction, deux jeunes comptables qualifiés qui apportent leurs connaissances aux autres ateliers installés sur le Domaine.

Cet atelier et ce bureau, comptabilité de la direction, reçoivent très fréquemment des demandes afin de permettre des stages, pour la formation technique et administrative, des employés des entreprises de la région.

2°) Atelier de mécanique automobile (toutes marques)

Cet entrepreneur était situé en ville dans des conditions déplorable. Son installation sur le Domaine n'est pas encore parfaite (moyens limités de la SODIZI), mais une extension est prévue pour lui, lors de la réalisation des travaux de la 2ème tranche.

La superficie de son atelier actuel est d'environ 200 m² et l'extension prévue de l'ordre de 150 m².

L'organisation et la propreté sont bonnes, ceci est déjà un résultat positif.

Les livres de comptabilité sont bien tenus, le principe en est admis avec beaucoup de facilité, ainsi que la tenue des fiches de stock, l'établissement des devis et factures.

Cet entrepreneur, du fait de son installation dans des locaux valables a vu la confiance se créer auprès de la clientèle, celle-ci s'est beaucoup développée, d'où accroissement du chiffre d'affaires.

Un jeune comptable assure la tenue des livres et est assisté par les comptables de la direction de la SODIZI.

Cette installation a permis, devant la sécurité de travail, de créer des emplois fixes.

UN seul emploi avant l'installation - CINQ depuis pour les employés qualifiés - HUIT pour les assistants qui perçoivent un salaire modique et ont une sécurité d'emploi.

3° Atelier de fabrication de meubles en rotin Page I annexe 2

Après la première phase qui consistait à :

- recenser les cultures du rotin
- apporter les moyens nécessaires de protection et multiplication du rotin
- effectuer en brousse, dans des centres, le traitement primaire du rotin,

Ce rotin était transporté en ville, dans un atelier mis à la disposition du projet, par la direction de la SODIZI. Atelier tout équipé, avec bac de trempage extérieur, lavabo intérieur, électricité (éclairage et industrielle) bureau.

Cet atelier est d'une superficie de 100 m² et aura, lors de l'arrivée des 4 machines offertes par la Coopération Britannique, prévue pour fin Avril, début Mai 1981, une extension de 144 m².

Dans cet atelier est exécuté la deuxième phase du traitement et aussi la préparation du rotin (mais à la main) et la fabrication de meubles.

Depuis le départ de l'expert Anglais (début mai 1980) cet atelier, avec une petite aide de départ de la SODIZI, s'autofinance entièrement :

- salaires
- achat de rotin
- ingrédients, accessoires et outillages

Depuis le mois de Mai, la production est en croissance constante, ce qui a permis d'augmenter les salaires d'une façon très appréciable.

La Foire de Dakar (FIDAC) a donné un essor certain à la production des meubles.

Le rotin sauvage de Casamance, d'un prix de revient bien inférieur à celui importé d'Asie, permet, après transformation, d'atteindre des prix très concurrentiels et de toucher ainsi une plus large clientèle.

Cinq emplois fixes ont ainsi été créés, avec des salaires alignés sur les conventions collectives Sénégalaises, et il est certain qu'il faudra augmenter le nombre de ces emplois lors de l'arrivée des machines et honorer le cahier de commandes.

L'ONUDI apporte toujours son assistance à cet atelier, par la réaffectation du véhicule utilitaire et son entretien, par des matériels de bureau.

Cet atelier bénéficiera, vers le milieu de l'année 1981 d'un nouveau statut qui lui sera apporté par la constitution d'une Société créée par des promoteurs casamançais.

4° ATELIER DE MENUISERIE-EBENISTERIE (bois usuels)

Cet atelier implanté dans les nouveaux locaux du bâtiment de la première tranche, avait vu aussi le développement de sa production et la création de nouveaux emplois, mais suite à un accident du promoteur, celui-ci a préféré retourner en ville dans son ancien atelier.

Nous avons enregistré une hausse très importante des travaux et de bien meilleurs résultats dans les détails de finition.

C'était un promoteur très valable de par sa correction et la régularité du paiement de ses loyers.

Son personnel s'était vu augmenter de 2 ouvriers qualifiés et de 3 assistants. Ceux-ci sont restés en poste depuis le retour dans l'ancien atelier.

5° ATELIER DE MENUISERIE-EBENISTERIE (meubles en rotin)

Le manque de financement n'a pas permis de réaliser l'extension prévue pour cet atelier dans la deuxième tranche de travaux, ce qui aurait permis d'augmenter la production et de créer 2 nouveaux emplois qualifiés et 2 emplois d'assistants.

Les commandes ont toujours la même régularité, mais ne voient pas actuellement leur chiffre augmenter.

L'exiguïté de l'atelier ne permet pas de réduire les délais de fabrication, qui pour satisfaire une clientèle, sont beaucoup trop longs.

Six emplois sont assurés, avec de très bons salaires, en plus du propriétaire de cet atelier

6° USINE DE FABRICATION DE CHAUX

Malgré 3 fours, une installation de matériels de criblage donnant d'excellents résultats, un magasin de stockage fonctionnel et évitant les manutentions superflues, cette Société n'a jamais été en mesure d'assurer une production constante et équilibrée, malgré une très forte demande de la part des clients du Sénégal

- SONEES (usine de pompage des eaux du lac de Guiers)
- EATA (traitement des cuirs de chaussures)
- SIES (usine de fabrication d'engrais)
- STRUCTOR
- ETC

plus d'autres Sociétés telles que quincailleries, revendeurs de villes et villages de brousse, où cette chaux est utilisée, mélangée avec du sel ou du ciment, comme badigeon.

Les sous-produits, insuits et résidus de criblage, sont utilisés pour la fabrication de briques, après mélange avec de la latérite ou du banco.

Le promoteur n'était que très rarement au Sénégal et les gens mis en place par lui, avaient une absence totale de qualification et de motivation, pour faire fonctionner une telle entreprise.

Cette petite usine a été rachetée par un promoteur casamançais qui a été, à tous les instants, assisté et conseillé par le directeur de la SODIZI.

Depuis ce changement de direction et la nouvelle mise en service, cette usine accuse un rendement très positif.

123,500 tonnes de chaux plus 30 tonnes de sous-produits dans le premier mois de mise en route, avec un seul four. 73,500 tonnes ont été vendues

Il est certain qu'avec la nouvelle organisation, cette usine est en mesure de produire 10 tonnes par jour, en chaux courante ou 8 tonnes de chaux double tamisage (qualité traitement des eaux)

Le chiffre d'affaire concernant la vente de ces 73,500 tonnes

représente un total de 4. 737.469 francs plus 46.000 francs de sous-produits.

En plus de cet impact très important, le développement de cette usine a permis d'assurer des emplois fixes:

A Direction

3 personnes

B Magasin

1 commis magasinier

C Tamissage

Equipe A

1 chef d'équipe

1 mécanicien

3 ouvriers

Equipe B

1 chef d'équipe

3 ouvriers

D Atelier

1 chef d'atelier

E Four

12 ouvriers (4 équipes de 3)

F Service général

1 nettoyeur

G Journaliers

8 ouvriers

ce qui donne un total de:

25 employés à plein temps

8 journaliers manutentionnaires

Les perspectives de commercialisation de cette chaux sont intéressantes, car les clients habituels intensifient leurs commandes et des entreprises de Travaux Publics ont fermement l'intention d'utiliser une partie de cette chaux pour la stabilisation des sols.



